

## **BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT – Déclaration relative à la protection des données**

### **Enquête du Groupe BEI sur l'investissement**

#### **1. Responsable du traitement**

Le responsable du traitement des données est le département Analyses économiques (SG/ECON) de la Banque européenne d'investissement (la « BEI »).

#### **2. Finalité du traitement des données**

La présente déclaration relative à la protection des données fournit des informations sur le traitement de données à caractère personnel effectué par la BEI dans le cadre de l'enquête du Groupe BEI sur l'investissement. La BEI accomplit ces tâches dans l'exercice des compétences qui lui sont conférées par les traités et par ses [statuts](#).

En vue de mener et de gérer l'enquête du Groupe BEI sur l'investissement, la BEI traite les données à caractère personnel des personnes concernées de manière raisonnable et appropriée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. Le traitement des données à caractère personnel s'effectue conformément au règlement (UE) 2018/1725 du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (ci-après le « RGPD-UE »).

Dans le contexte de l'enquête du Groupe BEI sur l'investissement, tel que décrit dans le registre, la BEI traite les données à caractère personnel aux fins de la réalisation de ladite enquête, qui recueille des informations auprès d'entreprises de toute l'UE et des États-Unis sur leurs activités d'investissement, leurs conditions de financement et les défis qu'elles doivent relever, comme les changements climatiques et la transformation numérique. L'enquête alimente les discussions stratégiques et soutient l'élaboration des politiques aux niveaux national et de l'UE. Les données à caractère personnel sont également traitées pour des volets connexes de l'enquête, notamment le module sur les chaînes d'approvisionnement, l'analyse conjointe basée sur le choix (CBC) en ligne, l'enquête sur le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) et l'enquête de la BEI auprès des municipalités. Des informations accessibles au public peuvent être jointes aux données de l'enquête à des fins d'analyse, en veillant à ce qu'aucun résultat au niveau d'une entreprise ou d'une entité publique individuelle ne soit publié.

L'enquête servira de fondement à un dialogue stratégique sur les moteurs de l'investissement et les obstacles qui le freinent et à l'élaboration de politiques propres à mieux soutenir les entreprises et municipalités aux niveaux national et de l'UE.

Si des personnes concernées ont répondu à une précédente vague de l'enquête, elles consentent, en participant à une autre vague, à ce que leurs réponses dans le cadre des différentes vagues soient reliées. Les coordonnées personnelles ne seront pas incluses.

En participant à l'enquête, les personnes concernées acceptent que d'autres informations accessibles publiquement concernant leur entreprise, institution ou organisme public soient jointes aux données de l'enquête. Ces informations supplémentaires proviendront des sources suivantes : base de données Orbis de Moody's, Bloomberg, agences de notation, OCDE, Convention des maires de l'UE, Eurostat, Commission européenne, base de données statistiques mondiale sur les brevets (PATSTAT), sites web accessibles au public contenant des informations sur les entreprises ou les organismes publics, et autres fournisseurs commerciaux d'informations accessibles au public. Ces données seront agrégées ou utilisées à des fins analytiques (telles que des estimations ou des analyses de corrélation) et aucun résultat au niveau de l'entreprise, de l'institution ou de l'organisme public ne sera publié.

Le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'enquête du Groupe BEI sur l'investissement n'implique pas de décisions fondées exclusivement sur un traitement automatisé, y compris pour le profilage.

### **3. Base juridique du traitement**

La base juridique du traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'enquête est le consentement de la personne concernée et l'intérêt du public.

### **4. Catégories de personnes concernées**

Les catégories suivantes de personnes concernées sont ou peuvent être concernées par le traitement visé au point 2 : clients de la BEI, personnes de contact des sociétés (non financières) et institutions publiques.

### **5. Données à caractère personnel traitées par la BEI**

La BEI traite les catégories de données à caractère personnel suivantes : nom, coordonnées, fonction, poste.

Le prestataire, Ipsos, traite les catégories de données suivantes : nom, coordonnées, fonction, poste, enregistrements audio, adresse IP.

### **6. Sources des données à caractère personnel traitées par la BEI**

Les données à caractère personnel sont obtenues :

- directement auprès de la personne concernée ;
- à partir de bases de données contenant les coordonnées de l'entreprise ou de l'organisme public que représente la personne concernée.

### **7. Destinataires des données à caractère personnel**

La BEI peut être amenée à transmettre des données à caractère personnel aux destinataires suivants :

- son prestataire de services, Ipsos, qui peut recourir à des services d'études de marché et de sondages pour mener l'enquête par téléphone dans le monde entier ;
- en cas de consentement à recevoir les résultats de l'enquête, des données à caractère personnel peuvent être communiquées à l'agence de communication de la BEI, qui traite les données pour le compte de la Banque dans des conditions strictes de confidentialité et de sécurité ;
- tous les prestataires utilisés lors de la collecte des données seront approuvés et conformes au RGPD-UE.

### **8. Transfert vers des pays tiers**

Le transfert des données vers le Royaume-Uni, où se trouve notre prestataire, s'effectue selon les conditions prévues dans les [clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers](#) approuvées par la Commission européenne.

### **9. Durée de conservation des données à caractère personnel par la BEI**

Les données à caractère personnel sont conservées le temps nécessaire aux finalités décrites dans la présente déclaration. Les critères déterminant la durée de conservation sont les suivants :

- les bases d'échantillonnage obtenues à partir de bases de données ou de sites web accessibles au public, comme indiqué ci-dessus, peuvent être utilisées ou mises à jour comme bases d'échantillonnage pour de futures vagues de l'enquête ;

- les fichiers envoyés à la BEI et (ou) à son agence de communication par le prestataire de services pour les courriels de remerciement ne seront utilisés qu'aux fins de l'envoi du rapport publié concernant l'enquête et ne seront partagés qu'au sein de la BEI ou avec le partenaire de communication aux fins de la réalisation de l'objectif ;
- une période de conservation spécifique pour le prestataire de services, Ipsos, s'applique : les données à caractère personnel des personnes concernées collectées aux fins de la présente vague de l'enquête seront supprimées de façon sécurisée au plus tard un an après leur collecte, sauf si les personnes concernées ont donné leur accord pour qu'Ipsos ou une autre société d'enquêtes les contacte de nouveau aux fins d'une autre vague.

## 10. Droits des personnes concernées et modalités pour les exercer

Les droits des personnes concernées sont ceux énoncés dans les chapitres III à V du RGPD-UE, à savoir :

- les personnes concernées ont le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que leurs données à caractère personnel font ou ne font pas l'objet d'un traitement et, le cas échéant, d'accéder à ces données en contactant le responsable du traitement ou via le délégué à la protection des données de la BEI (**droit d'accès**) ;
- les personnes concernées ont le droit de demander au responsable du traitement de corriger des données inexactes et (ou) de compléter des données (**droit de rectification**) ;
- les personnes concernées ont le droit de demander au responsable du traitement l'effacement de leurs données à caractère personnel conformément à l'article 19 du RGPD-UE (**droit à l'oubli**) ;
- les personnes concernées ont le droit de demander au responsable du traitement de limiter le traitement de leurs données à caractère personnel (**droit à la limitation du traitement**) dans les cas suivants :
  - i) si elles contestent l'exactitude de leurs données ;
  - ii) si le traitement des données est illicite, mais qu'elles s'opposent à leur effacement ;
  - iii) si le responsable du traitement n'a plus besoin des données aux fins du traitement, mais que la personne concernée en question en a encore besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ; ou
  - iv) si elles se sont opposées au traitement de leurs données et la BEI cherche à établir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur leur droit à la limitation du traitement ;
- les personnes concernées ont le droit de s'opposer au traitement des données à caractère personnel pour des raisons tenant à leur situation particulière, à moins que la BEI ne démontre l'existence de motifs légitimes impérieux pour le traitement ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice (**droit d'opposition**) ;
- les personnes concernées ont le droit de recevoir de la BEI, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, les données à caractère personnel les concernant, afin de leur permettre de transmettre ces données à un(e) autre responsable de traitement sans entrave de la part de la BEI (**droit à la portabilité des données**) ;
- lorsque la base juridique du traitement est le consentement, les personnes concernées ont le droit de retirer leur consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci (**droit au retrait du consentement**) ;
- les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès du Contrôleur européen de la protection des données (edps.europa.eu) à tout moment (**droit de réclamation**).

## 11. Contact

Si les personnes concernées ont des questions quant au traitement de leurs données à caractère personnel ou souhaitent exercer l'un des droits décrits ci-dessus, elles peuvent nous contacter à l'adresse [eibis@eib.org](mailto:eibis@eib.org) ou contacter le délégué à la protection des données de la BEI,

M. Pelopidas Donos, par courrier électronique à l'adresse [p.donos@eib.org](mailto:p.donos@eib.org) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Pelopidas Donos

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)